

CONFÉRENCE SALARIALE : FORCE OUVRIÈRE FAIT UN FOCUS SPÉCIFIQUE SUR LE VERSANT HOSPITALIER !

Ce matin a eu lieu la Conférence Salariale organisée par Stanislas Guerini, le nouveau ministre de la Transformation et de la Fonction publiques. Celui-ci, en préambule à l'annonce des mesures unilatérales du gouvernement a indiqué que l'inflation était aujourd'hui à un taux de 5,2 %.

Le ministre a immédiatement, sans qu'aucune négociation ne soit envisagée, annoncé l'augmentation de la valeur du point d'indice à hauteur de 3,5 % à compter du 1^{er} juillet 2022. Cette revalorisation concernera aussi les agents publics contractuels. Il a complété cette information par les mesures suivantes :

- La parution d'un décret en Août/Septembre pour l'extension du forfait mobilité durable ;
- Révision des pieds de grilles indiciaires du B pour Septembre/Octobre ;
- Révision de la prestation interministérielle PMI (uniquement pour le versant État) ;
- Maintien de la GIPA 2022/2023.

Après avoir signifié avec fermeté au ministre l'insuffisance des mesures annoncées, Force Ouvrière a rappelé ses revendications sur les salaires et l'indispensable rattrapage des pertes de pouvoir d'achat depuis plus de 10 ans, soit 25 % ! Sans compter le tassement des grilles de traitement des catégories C, B et A.

A cette même réunion, FO a été la seule organisation syndicale à faire un focus particulier sur les difficultés dans le versant hospitalier.

En effet, le retard chronique de parution du texte sur les ratios d'avancement promus-promouvables pénalise lourdement les agents hospitaliers aujourd'hui, alors que nous cherchons à rendre attractifs les métiers de ce versant et à fidéliser les agents. Suite à notre intervention, le Ministre s'est engagé devant l'assemblée à permettre la rétroactivité au 1^{er} janvier pour tous les agents concernés par les passages de grade !

De même, FO a demandé que les services de la DGAFP apportent rapidement un éclaircissement sur le paiement de la journée du 1^{er} mai.

Force Ouvrière a demandé également que les fonctionnaires hospitaliers reclassés dans le cadre des mesures du Ségur, puissent bénéficier du maintien de leur ancienneté perdue pour bénéficier de la GIPA. En effet, pour ces agents, c'est aujourd'hui la double peine !

La réponse du Ministre à FO va dans le sens de publier rapidement les ratios, et d'étudier la proposition pour la GIPA. Quant au 1^{er} mai, d'après des informations en « OFF », il devrait être payé pour 2022, mais une modification du Code devrait intervenir pour changer les choses en 2023 ! Par ailleurs, le ministère a confirmé à FO que le CTI (49 points d'indice) serait donc aussi concerné par la revalorisation de 3,5 % (passant donc de 229 € à 237 € brut/mois).

Pour FO, il n'en reste pas moins que les annonces à cette conférence salariale restent très largement insuffisantes et bien loin de nos exigences.

Dans la Fonction Publique Hospitalière, d'autres revendications spécifiques portées par FO attendent elles aussi des réponses urgentes, mais cette fois-ci du ministère de la Prévention et de la Santé : revalorisation des dimanches, jours fériés et nuits, extension à tous les grades des primes et indemnités sectorielles, revalorisation des ambulanciers, psychologues, ...

La Fédération des Personnels des Services publics et de Santé FO appelle l'ensemble de ses syndicats à se réunir en Assemblée Générale, afin de débattre de ces annonces et des actions et/ou mobilisations à mettre en œuvre, pour obtenir satisfaction sur nos revendications.

Le secrétariat fédéral

Paris, le 28 juin 2022

Fédération des Personnels
des Services Publics et
des Services de Santé
Force Ouvrière

www.fo-publics-sante.org
fo.sante-sociaux@fosps.com
fo.territoriaux@fosps.com

Tél. : 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome
75017 PARIS